

Questions orales

l'idée que le gouvernement se fait du problème pris dans son ensemble.

LA REMISE DE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE RELATIVE À LA PEINE DE MORT—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question du même genre au premier ministre. J'ai lu ses déclarations dans la presse nationale et j'ai écouté les réponses qu'il a données aujourd'hui. Dois-je en déduire que l'exécution des condamnations à mort sera reportée indéfiniment jusqu'à ce que l'on présente à la Chambre un nouveau bill tendant à abolir la peine capitale? Quand ce bill sera-t-il présenté? D'après la publication, cela devrait être aux environs de 1977. Le premier ministre ne pense-t-il pas que c'est là une attitude extrêmement inhumaine, peu importe notre attitude individuelle? En effet, huit personnes ont été condamnées à mort.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, ce serait inhumain, mais ce n'est pas ce que le gouvernement entend faire.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir une réponse claire. Le premier ministre veut-il dire que le gouvernement propose de reporter et non de commuer toutes les condamnations à mort, à cause de la recrudescence de la criminalité dont le président de la Cour suprême et lui-même ont parlé en fin de semaine? Toute la question serait ainsi laissée en suspens et serait une attitude juridique inhumaine.

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas l'intention de faire cela. Je rappelle au député que l'on avait posé une question précise sur le sursis à l'exécution d'un homme, M. Vaillancourt. On ne m'a pas posé une question d'ordre général et je n'ai pas indiqué qu'on tiendrait compte de ce fait dans la détermination de la date de présentation du projet de loi.

LA PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA PEINE DE MORT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le premier ministre pourrait peut-être indiquer les intentions du gouvernement au sujet de ce projet de loi. Songe-t-il, par exemple, à présenter un bill cet automne? Le premier ministre pourrait-il nous donner un peu plus de précisions sur les intentions du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je crois que le solliciteur général doit faire une déclaration à ce sujet très bientôt.

* * *

L'IMMIGRATION

LES MOTIFS DE LA DÉTENTION ET DE L'INTERROGATION DU PROFESSEUR FAYEZ SAYEGH, DIPLOMATE ARABE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle concerne la détention et l'interrogation à l'Aéroport de Toronto d'un ressortissant arabe, savant et homme d'État très éminent, le professeur Favez Sayegh, arrivé au Canada dimanche dernier comme invité d'honneur de la Fédération arabe du Canada dont

[M. Trudeau.]

nombre de citoyens canadiens font partie. Comme ce visiteur, outre ses documents des Nations Unies, portait un passeport diplomatique du gouvernement du Koweït, le ministre enquêtera-t-il à propos de ce manque de courtoisie regrettable envers un éminent visiteur d'un pays ami?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les faits décrits par le député, quant à l'interrogation qui a eu lieu à Toronto, sont en général exacts. Le visiteur en question a reconnu appartenir à l'Organisation libérale de la Palestine...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Libérale?

M. Andras: ... l'Organisation de libération de la Palestine. Aux termes de la loi canadienne, il appartient de ce fait à une catégorie interdite. Par conséquent, il en fut informé dès son arrivée, mais conformément à la politique de Nicholson, adoptée à la Chambre il y a quelques années, concernant l'admission temporaire au Canada, on lui remit un permis du ministre l'autorisant à demeurer au Canada pendant une période de temps limitée et uniquement dans le but d'assister à la réunion de Toronto.

M. Macquarrie: Le ministre veut-il dire que tout membre le l'OLP, qu'il s'agisse d'un prêtre, d'un ministre du culte, d'un pacifiste, ou autre, n'a pas, aux yeux du gouvernement, le droit d'entrer au Canada?

M. Andras: Selon le ministère de la Justice, l'OLP est une organisation dont les membres sont interdits de séjour dans notre pays, sauf s'ils sont détenteurs d'un permis spécial.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AUX MEMBRES DE L'OLP ASSISTANT À LA CONFÉRENCE DE TORONTO

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, voilà une réponse fort intéressante. Dans ces conditions, que compte faire le ministre au sujet du Congrès des Nations Unies sur la criminalité qui doit avoir lieu à Toronto en septembre et au sein duquel l'OLP détient le statut d'observateur officiel?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les mesures que j'ai décrites en réponse à la question du député de Hillsborough établissent la politique actuellement en vigueur. Cette politique fait en ce moment l'objet d'un examen.

LE PERMIS DE SÉJOUR ACCORDÉ AU GÉNÉRAL VIETNAMIEN DANG VAN QUANG

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'ai également une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Compte tenu de la déclaration d'un représentant du Département d'État américain voulant que le général Dang Van Quang, qui habite actuellement une résidence luxueuse à Montréal, a toujours figuré en tête de liste des indésirables dont il faudrait se débarrasser s'il fallait sauver le Vietnam, et compte tenu de la déclaration d'un autre haut fonctionnaire américain selon laquelle M. Quang est peut-être le responsable de tous les maux qui ont frappé le Vietnam du Sud, le ministre de l'Immigration peut-il nous expliquer comment ce gangster a obtenu un permis de séjour au Canada et combien de temps cela prendra-t-il pour l'expulser, afin que notre ministère de l'Immigration garde au moins un semblant de crédibilité?